

La décharge (CSDU) de Bénac

Onyx : "On n'a rien à cacher"

Interview avec Cédric Jouveshomme, directeur d'agences

Le mercredi 28 septembre, sur le site du Centre de Stockage de Déchets Ultimes de Bénac, en présence de plusieurs élus des collectivités concernées, a eu lieu l'inauguration d'un système de télé-gestion et de télé-surveillance et plus particulièrement des gestions en eaux dont la responsabilité incombe à la société Onyx. Les représentants de la dite société tiennent à jouer la transparence dans un secteur (le traitement des déchets) qui suscite quelquefois des inquiétudes et des polémiques. C'est ce qu'a fait Cédric Jouveshomme, directeur

ainsi que du Sictom du Val d'Adour (les cantons de Vic Maubourguet, Rabastens et Pouyastruc).

Bénac est le premier CSDU du département. Il reçoit à peu près 70 000 tonnes alors que celui de Lourdes-Poueyferré reçoit environ 22 000 tonnes.

Cédric Jouveshomme, directeur d'agences Onyx, a parfaitement éclairé ses invités sur un site qui a nécessité 18 mois de travaux et dont le dernier investissement (300 000 euros) concerne un système de télé-gestion et

d'un gaz très riche en méthane qu'on appelle du biogaz. L'objectif sur un CSDU, c'est bien sûr de canaliser nos déchets mais aussi de récupérer le lixiviat et le biogaz pour les traiter sur site".

Du lixiviat à l'eau déminéralisée

Question : Comment traite-t-on le lixiviat ?

Cédric Jouveshomme : "Le lixiviat va lui être traité dans une station d'osmose inverse, laquelle permet de traiter le lixiviat et de ressortir de l'eau déminéralisée, via un



Cédric Jouveshomme

d'agences, qui veille notamment au bon fonctionnement de ce que l'on appelait autrefois la décharge du Bécut, laquelle a tant fait jaser dans le passé. Aujourd'hui, les progrès sont indéniables pour ce CSDU qui reçoit 70 000 tonnes de déchets (50 000 provenant des collectivités et 20 000 des industriels) et qui concerne une population de 130 000 habitants. La population est répartie sur l'ensemble de l'agglomération tarbaise, de la communauté de communes du canton d'Ossun, de la communauté de communes de la Haute-Bigorre, du canton de Campan,



télé-surveillance du site performant, plus particulièrement pour ce qui concerne les gestions en eaux sur le CSDU de Bénac.

L'évolution d'un déchet

Question : Comment évolue un déchet ?

Cédric Jouveshomme : "Un déchet lorsqu'il est mis dans un CSDU va évoluer, fermenter et se transformer. La première transformation, c'est qu'il va en fait produire un jus, appelé lixiviat. Auparavant, on appelait cela du jus de décharge. La deuxième évolution, ce sera la production



de l'eau déminéralisée, via un système de filtres mis l'un derrière l'autre - il y a à peu près 80 000 filtres les uns derrière les autres - et on envoie alors le lixiviat avec une énorme pression à travers ces filtres qui vont chacun bloquer les différentes molécules pour obtenir de l'eau sans aucun minéral. Cette eau est rejetée dans le milieu naturel mais avant d'être rejetée dans le milieu naturel, elle va être analysée sur site et c'est tout l'objet du système que l'on a mis en place aujourd'hui. L'eau déminéralisée n'est pas digeste parce qu'elle ne possède pas de minéraux. C'est de l'eau totalement pure".

Contrôler les effluents

"Toute la philosophie du système en place est de pouvoir contrôler nos effluents tant lixiviats qu'eau déminéralisée et surtout en cas d'un incident technique de pouvoir être

étanche sur site afin d'avoir le temps de remédier à un éventuel incident. Tout le processus découle de ce raisonnement-là. C'est d'être étanche sur site si un incident venait à se produire".



de cacher les choses. Par contre, à l'heure actuelle, on gère des différents casiers, on fait des différentes zones pas trop grandes pour pouvoir bien maîtriser ce que l'on fait et lorsque l'on aura atteint la hauteur maximale dans laquelle on pourra stocker des déchets, on aura à refertiliser le massif. C'est à dire à remettre une certaine couche d'argile pour étanchéifier la zone, de terre et de massifs forestiers pour redonner à la forêt sa vision d'avant l'arrivée des déchets. C'est une obligation que l'on a. En complément de cette obligation-là, la loi nous impose également ce qu'on appelle un suivi trentenaire. Lorsque le dernier jour on recevra une tonne de déchets sur le site, eh bien pendant 30 ans, on devra suivre, analyser et traiter les lixiviats et les biogaz qui seraient produits. On a un suivi trentenaire après la dernière tonne rentrée ici. Pendant 30 ans, on va s'en occuper".

Et les odeurs ?

Question : Comment cela se passe-t-il ?

Cédric Jouveshomme : "A la sortie de la station d'osmose inverse, nous avons une sonde qui mesure la conductivité, en fait la salinité de cette eau. Si cette mesure dépasse un seuil que l'on a défini, la vanne qui se trouve en aval, à la sortie d'un bassin recueillant ces mêmes eaux déminéralisées, va se fermer automatiquement. La taille de ce bassin nous permet d'avoir plusieurs heures, voire plusieurs jours, pour analyser et remédier le problème que l'on pourrait rencontrer. De la même façon, au niveau des bassins qui reçoivent les lixiviats, on a mis un bassin tampon qui permet, si un problème technique venait à se produire, de pouvoir recueillir ces lixiviats qui viendraient à s'écouler là où ils ne devraient pas aller. Et ce avec le même système de sondes de mesures et de vannes qui se fermeraient en cas de détection d'une éventuelle pollution".

Question : Y-a-t-il des possibilités d'extension du site ?

Cédric Jouveshomme : "Absolument. On a à la fois des possibilités d'extension au niveau hauteur du massif de déchets que l'on pourrait avoir mais aussi en ouvrant un casier dans le massif qui se trouve juste à côté de celui que l'on gère à l'heure actuelle.

Un suivi trentenaire

Question : S'agissant de l'environnement, peut-on se satisfaire de l'emplacement du CSDU de Bénac ?

Cédric Jouveshomme : "Le but ce n'est pas

Question : Le site dégage-t-il des odeurs ?

Cédric Jouveshomme : "S'agissant des odeurs sur le massif où l'on traite les déchets, là on ne peut rien faire puisqu'on tasse les déchets, donc automatiquement on n'a pas le système de captage. Par contre, sur toutes les zones que l'on a exploitées, en attendant de les réexploiter à nouveau, on a à ce moment-là des drains verticaux qui nous permettent de capter le biogaz par différence de pression. Ces biogaz-là sont captés et arrivent vers une torchère où ils sont brûlés. On a donc une valorisation énergétique du biogaz. Ils sont brûlés avant leur rejet dans l'atmosphère. Là où l'on sentirait éventuellement un tout petit peu plus le biogaz, c'est en cas de mauvais temps. Les pressions sont alors basses et comme on capte le biogaz par des pressions, si l'écart de pressions n'est pas suffisamment fort, le biogaz n'est pas toujours entraîné dans le tuyau".

Recueilli par Gérard Merriot



Une vue partielle du site



Bassin de stockage



Le cœur de la station de traitement

